

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2017 À 20H30

Christian TARANTOLA, Maire, ouvre la séance à 20h40.

Présents : Sefa ARSLAN, André BONNET, Maryse BORNET, Amar BOULASSEL, Jean-Claude CLEMENT, Catherine MEUNIER, Christian TARANTOLA, Dany TISSERANT, Alain WOIRGNY, Jean-Luc XEMAIRE.

Absents excusés : Léa ANTOINE : procuration à Christian TARANTOLA
Maryse CAEL : procuration à Maryse BORNET

Secrétaire de séance : Catherine MEUNIER

1 – Délibération modificative n° 2 – Budget principal :

- Compte tenu des factures de l'entreprise Altrad Mefran Collectivités pour l'achat de matériel, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de modifier le budget principal ainsi qu'il suit :

- 2 950,80 € compte 2315, opération 94 (aménagement centre-bourg)
- + 480,00 € compte 21578, opération 156
- + 1 246,80 € compte 2188, opération 157
- + 1224,00 € compte 2184, opération 158

- Compte tenu du devis des Etablissements Jean Gérard – Patrick Roussel pour le remplacement de 3 circulateurs de la chaudière de la salle multi-activités, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de modifier le budget Principal ainsi qu'il suit :

- 8 010,00 € du compte 2315, opération 94 (aménagement du centre-bourg)
- + 8 010,00 € au compte 21318, opération 160

- Compte tenu des travaux prévus à l'Agence Postale Communale et des devis des entreprises Vanier Bertrand de Cheniménil, Lepaul-Durand de Deycimont, Fred'eau de Xamontarupt et ICS Bois d'Epinal :

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de modifier le budget Principal ainsi qu'il suit :

- 40 000,00 € du compte 2315, opération 94 (aménagement centre-bourg)
- + 40 000,00 € au compte 21318, opération 159

- Compte tenu des travaux chemin des Gaises pour les logements de Vosgelis, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de modifier le budget principal ainsi qu'il suit :

- 22 586,22 € du compte 21534, opération 114

+ 22 586,22 € au compte 21538, opération 115

- 19 457,46 € du compte 2315, opération 94 (aménagement centre-bourg)

+ 19 457,46 € au compte 21538, opération 115

Au budget principal, le chapitre 012 "charges de personnel" présentant un solde négatif de 10 559,40 €, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de modifier le budget principal ainsi qu'il suit :

- 3 000,00 € compte 6531

- 3 000,00 € compte 6226

- 4 600,00 € compte 6161

+ 10 600,00 € compte 6411

Vote : Pour à l'unanimité.

2 – Prix du m³ d'eau au 1^{er} janvier 2018 :

Rappel du prix du m³ actuel :

- de 1 à 150 m³ : 0,40 €
- de 151 à 500 m³ : 0,34 €
- de 501 à 1 000 m³ : 0,28 €
- > 1 001 m³ : 0,24 €
- Pollution reversée à l'agence de l'eau : 0,35 €
- Abonnement compteur : 36 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal une augmentation de 10 centimes pour chaque tranche, pour arriver progressivement en 2020-2021 à environ 1 euro le mètre cube (loi *NOTRE* pour la compétence de l'eau).

La moyenne du prix de l'eau dans les communes aux alentours est proche de 1€ et va jusqu'à 5-6 € le mètre cube.

Vote : Pour à l'unanimité

3 – Renouvellement de la convention concernant l'occupation des salles communales en contrepartie de la mise à disposition de professeurs de l'école des arts vivants pour les NAP :

Cette convention permet de bénéficier d'interventions de professeurs de l'école des Arts Vivants contre la gratuité des salles communale.

Il y a actuellement 2 interventions par semaine, au lieu de 3 auparavant. Il est alors nécessaire de faire un avenant à la convention ou voir si une troisième personne pourrait intervenir.

Une demande est faite pour estimer la valeur locative des salles utilisées.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Vote : 11 pour, 1 abstention.

4 – ONF : état d'assiette 2018 ; programme de martelages 2018 : annule et remplace la précédente délibération :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal demande à l'Office National des Forêts d'asseoir les coupes telles qu'elles sont définies dans son courrier :

- Amélioration des parcelles 26, 27 et 35-HA1
- Régénération de la parcelle 18
- Sanitaire de la 8a

Cette délibération annule et remplace la n° 502017 du 15 septembre 2017.

Vote : Pour à l'unanimité.

5 – Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet :

Il s'agit de l'emploi créé pour l'Agence Postale Communale, pour 16 heures par semaine (ce qui correspond à 1 132€ par mois financés par La poste). Le contrat qui lie La Poste à la commune a une durée de 9 ans. C'est La Poste qui continue à livrer et ramasser les fonds.

Les entretiens de recrutement ont été réalisés la semaine dernière. Le choix du (de la) candidat(e) retenu(e) sera effectif demain, en concertation avec Mme BOYER de La Poste qui participait au recrutement.

Monsieur le Maire propose d'embaucher cette personne en CDD d'un an avec une période d'essai de 3 mois, à compter du 4 décembre 2017.

Vote : Pour à l'unanimité.

6 – Partenariat avec l'association ASCA (Action Solidarité Cause Animale) :

Des villageois se sont plaints de la divagation de nombreux chats.

L'ASCA propose une campagne de stérilisation ; il suffira de la contacter et de signer les conventions.

En échange, une salle leur sera prêtée une fois par an.

Le Conseil, après délibération, autorise Monsieur le Maire à signer les conventions.

Vote : Pour à l'unanimité.

7 – Frais de déplacement et frais de bouche pour M. CHARTON Bruno suite à une journée technique :

Il s'agit de frais de déplacement pour une formation technique sur la qualité bactériologique et les procédés de désinfection qui a eu lieu à l'espace Flambeau de Mirecourt le 14 novembre 2017 : 46,90 € pour le transport et 20 € pour le repas.

Vote : Pour à l'unanimité.

8 – Conditions de location des salles pour les associations de Cheniménil et Xamontarupt :

Suite à la réunion de la Xamontoise, des deux OMSCS de Docelles et Cheniménil, il est proposé non pas la gratuité pour la première manifestation comme cela se fait pour les associations de Docelles, mais un demi tarif pour la salle (la cuisine restant au tarif de 100 €), soit 200 € pour la salle multi-activités. En outre, les associations de Docelles sont prioritaires pour réserver.

Vote : Pour à l'unanimité.

9 – Soutien à la motion de l'AMRF sur "l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité" en date du 1er octobre 2017 :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la motion sur « l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France des 30 septembre et 1^{er} octobre 2017 à Poullan-sur-Mer (29).

Il s'agit d'une motion portant sur l'équité entre les grandes villes et les zones rurales.

Vote : Pour à l'unanimité.

10 – Bons d'achat Super U :

Comme chaque année, il est proposé d'offrir un bon d'achat de 60€ à chaque employé communal, à l'occasion des fêtes de fin d'année.

La remise des bons aura lieu le 20 décembre 2017 à 18h30 avec l'ensemble des membres du conseil municipal.

Vote : Pour à l'unanimité.

11 – Admission en non-valeur de taxe d'urbanisme :

Le Directeur départemental des Finances Publiques des Vosges demande l'admission en non valeur de cette taxe d'un montant de 120 €, permettant un éventuel recouvrement ultérieur.

Vote : Pour à l'unanimité.

12 – Projet d'un court de tennis couvert :

Un vote à bulletin secret a lieu pour définir si la commune est prête à assurer financièrement le projet présenté par le Club de Tennis de Docelles, d'un montant estimé à environ 200 000 €, sachant que l'octroi de subventions sera difficile.

Vote : 6 non, 1 oui, 3 nuls et 2 abstentions.

13 – Divers :

- Les cours de zumba, assurés par Mme Cathy SANCHEZ à la salle multi-activités, font l'objet d'une convention en cours avec la mairie.
- Le portique empêchant les camions de passer à Voitimont n'est toujours pas mis en place ; c'est le Conseil Départemental qui en est responsable.

Fin du conseil à 22h15.